

Conseil communal

Aubonne

Séance du mardi 28 avril 2015 à 20h15

Président M. Nicolas Rosat

Secrétaire Mme Jacqueline Creteigny

Scrutateurs M. Sébastien Hirschi
M. Romain Perrenoud

43 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser : Mmes Claudia Bobst, Nicole Gabella, Pauline Rahmani et MM. Jean-Philippe Egger, Denis Berger, Charles Gabella, Olivier Burnet, Alexandre Liardet, Patrick Schneider, Thierry Bertinotti, Thomas Buchanan, Sébastien Nyitraï.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance. L'ordre du jour n'ayant pas été modifié, il est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2014

Le procès-verbal de la séance du 17 février est adopté par 40 voix sans modification (1 non, 2 abstentions).

2. Communications du bureau

Le président lit deux courriers de Mme Sandra Linder et M. Pierre André pour le présent reçu à l'occasion de leur anniversaire.

Le 8 avril dernier la communauté aubonnoise perdait un de ses membres, M. Etienne Favre. Celui-ci fut conseiller communal durant 23 ans. Il était également le père et l'oncle de deux de nos conseillers, MM. Michel et Daniel Favre. Le président présente, au nom du conseil, ses plus sincères condoléances à ceux-ci.

Les votations du 8 mars se sont bien déroulées, grâce à la parfaite coopération des membres du bureau et des scrutateurs convoqués en bonne et due forme.

Le président a nommé des membres du conseil pour former une commission sur un préavis de modification des statuts de l'Arasmac, les délais pour y répondre étant très courts, les membres de la commission, présidée par M. Gérard Heimberg, rendront leurs conclusions dans un premier temps à la Municipalité.

Le 25 avril dernier, les serres horticoles de la commune ont vécu leurs portes ouvertes. Ce fut un sympathique moment d'amitié et d'échange et le discours du Syndic agrémenté d'un fort joli poème floral fut enchanteur. Un grand merci à M. le Municipal Eric Müller et aux chefs de service pour la parfaite organisation de cette journée.

Le président invite les conseillères et conseillers à participer aux nombreuses manifestations qui auront lieu durant le mois de mai et en particulier à « Tavernier en fête ! » le 2 mai,

l'ouverture de la piscine le 9 mai, l'opéra du COV « Marco-Polo et la princesse de Chine » le 12 mai au Centre culturel du Chêne et enfin le festival « Regards de voyages » du cinéma Rex les 29, 30 et 31 mai prochains.

Le président rappelle que les conseillères et conseillers qui désirent participer à une commission sont priés de le contacter par mail : president.conseil@aubonne.ch.

Le président rappelle les votations du 14 juin prochain.

3. Rapport des commissions sur préavis no 1/15 – Vente du site de Pré Baulan, parcelle RF 2348 et acquisition de la place de l'Ancienne Gare, parcelle RF 407

Mme Véronique Bezençon, présidente de la commission achats et ventes de terrain lit le rapport. La commission déplore que le rapport demandé par la CAVT concernant le problème d'amiante à Pré Baulan ne soit pas encore déposé à ce jour. La commission demande également sous chiffre IV, un amendement pour instaurer une servitude autorisant le parage des usagers des installations sportives pour le soir et le week-end.

M. Guy Maurer lit le rapport de la Cofin qui déclare dans sa conclusion soutenir la proposition de la CAVT d'instaurer une servitude de parage.

Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la Cofin et de la CAVT pour leur travail. Il s'excuse auprès de Mme Bezençon d'avoir laissé entendre que l'entreprise chargée de faire des sondages concernant l'amiante aurait déposé son rapport avant la séance du conseil. Malgré les efforts des services techniques, ce n'est que ce jour qu'il a été déposé et les membres du conseil seront informés des résultats finaux.

Concernant l'amendement demandé par la CAVT, M. le Syndic tient à préciser qu'il y a eu de nombreuses discussions avec la SEFA pour trouver le meilleur partenariat. Raison pour laquelle dans l'acte notarié qui est en projet actuellement et qui a été transmis à la présidente de la CAVT, reste ouverte la question des droits de parage des usagers des installations sportives durant le soir et les week-ends. La Municipalité pense qu'une convention serait suffisante même s'il est vrai qu'une servitude inscrite au RF donnerait plus de garantie pour l'avenir mais l'objectif de la Municipalité n'étant pas de vendre les salles de gymnastique, mais de les utiliser pour les écoles et les sociétés locales.

A la remarque de M. Maurer concernant le droit de la Municipalité à demander un sous-amendement, M. Nicolas Suter, membre du conseil et de la SEFA relaie la proposition de convention et dépose un sous-amendement.

Le président ouvre la discussion sur le sous-amendement, soit une convention liant la commune d'Aubonne et la SEFA pour le parage des usagers des installations sportives.

M. Philippe Cretegnny demande si les commissions (Cofin et CAVT) retirent leur amendement au profit du sous-amendement.

Mme Véronique Bezençon, présidente de la CAVT relève qu'il existe déjà une servitude pour le passage des piétons et des voitures, donc la commission maintient son amendement, car une mesure contraignante semble plus adéquate. M. Guy Maurer, membre de la Cofin, soutient la demande de servitude.

Mme Sandra Linder précise qu'une convention lie deux parties qui la signent mais elle n'est pas publique, elle peut donc être modifiée quand les deux parties le souhaitent. Quant à la

servitude, elle peut avoir plusieurs formes mais en cas de radiation, le conseil communal devrait se prononcer.

Mme Marie-Christine Saxer-Studer tient à une forme contraignante pour garantir l'accès au site. Mme Sandra Linder précise que l'accès sera garanti par les servitudes de passage mais l'accès aux places de parc le soir et les week-ends est une autre chose. M. Wladimir Mange précise qu'une convention ne peut pas durer plus de 15 ans tandis qu'une servitude est à durée indéterminée. Mme Sandra Linder explique qu'une servitude existe tant qu'elle n'a pas été radiée. Une convention lie les parties qui l'ont signée, comme dans ce cas il s'agit de personnes morales et de droit public, la durée de 15 ans n'est en l'occurrence pas en vigueur. A la question de M. Gérard Heimberg la convention lie la SEFA tandis que la servitude lie le terrain, Mme Sandra Linder précise que la servitude lie les propriétaires concernés par les parcelles, qu'elle soit foncière ou publique en faveur de la commune. Si on choisit une servitude foncière en faveur du bien-fonds de la salle de gym, ce sont les propriétaires qui sont tenus de la respecter, même en cas de changement de propriétaires.

M. Félix demande si la convention sous sa forme juridique pourrait poser problème dans le cadre de la fusion de communes en projet.

M. le Syndic Rossier précise que la convention serait reprise dans le cadre de la future commune. Il rappelle également que le bénéficiaire d'une servitude personnelle ou foncière, participe aussi aux frais d'entretien, selon le CC. L'idée de la Municipalité était d'établir une convention pour un usage à bien plaisir des places de parc à travers un texte qu'il faudra convenir devant notaire, la SEFA se chargeant de l'entier de l'entretien des places de parc.

M. Philippe Rossier demande s'il est possible d'établir une servitude avec des heures de parking puisque la SEFA utilisera ce parking durant la journée. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le contenu de la servitude, si elle devait être choisie, préciserait les heures auxquelles les places de parc seraient utilisables par les usagers des installations sportives.

Mme Evelyne Lenoble demande que les jours fériés soient rajoutés dans les termes de la convention ou la servitude.

M. Serge Thorimbert demande si la convention protégerait les intérêts de la commune en cas d'assimilation de la SEFA par un autre pourvoyeur d'énergie, par exemple. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que ce serait le cas.

M. Pascal Lincio, membre de la Cofin, a le sentiment que si la convention permet d'avoir des certitudes quant à l'usage de ces places de parc et compte tenu des explications de Mme Sandra Linder, qui est professionnelle en la matière, on peut sans trop de danger aller dans le sens de la convention. Pour M. Guy Maurer, l'avantage d'une servitude est que le conseil communal devrait se prononcer. Mme Linder répond affirmativement pour autant qu'on ait une servitude publique en faveur de la commune.

Le président propose de voter le sous-amendement proposé par M. Nicolas Suter, soit la signature d'une convention entre la commune d'Aubonne et la SEFA autorisant le parcage des usagers des installations sportives le soir, le week-end et les jours fériés. Le sous-amendement est accepté par 21 voix (15 non et 6 abstentions). Le sous-amendement concernant la convention est accepté.

Le président ouvre la discussion sur la servitude.

Mme Valérie André demande qu'il soit précisé dans l'amendement s'il s'agit d'une servitude publique, personnelle ou foncière. Mme Sandra Linder précise que l'on pourrait avoir une servitude foncière ou personnelle en faveur de la commune et dans ce cas-là on pourrait

préciser que c'est une servitude personnelle en faveur de la commune, soit publique. La conséquence étant que lors de la radiation, la servitude foncière n'apparaîtra pas et la Municipalité n'aura pas besoin de l'accord du conseil communal pour la radier, alors que ce ne serait pas le cas pour une servitude personnelle. M. Mange précise que cette servitude n'aurait de raison d'être radiée qu'en cas de vente de la salle de gymnastique donc elle devrait faire partie du préavis de la vente.

A la question de M. Philippe Tétaz le sous-amendement ayant été accepté, pourquoi encore voter pour l'amendement, le président précise que c'est une démarche stricte du règlement du conseil, on doit voter dans l'ordre les sous-amendements, les amendements et ensuite le fond.

M. Alain Biedermann remercie les deux commissions qui ont travaillé sur ce préavis. La convention lie deux entités morales mais en cas de vente de la SEFA à une autre entité, celle-ci tombera, il estime donc que la Municipalité demande un blanc-seing aux membres du conseil communal, alors que ce ne serait pas le cas avec la servitude. M. Nicolas Suter précise qu'il n'y a pas de blanc-seing. Le périmètre est clair il ne s'agit que de places de parc pour le soir, les week-ends et les jours fériés. Tant que la commune désire utiliser cette salle de gymnastique de la manière dont elle le fait, elle a besoin de places de parc, mais la SEFA veut s'assurer que si l'affectation de la salle change, ou si cette dernière est vendue, elle ne sera plus liée à la commune concernant les places de parc.

Les conseillers ne demandant plus la parole, le président procède au vote sur l'amendement, proposé par la CAVT et la Cofin, soit une servitude pour l'usage de places de parc le soir, le week-end et les jours fériés. L'amendement est refusé par 19 voix. (18 oui et 5 abstentions).

Le président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Marie-Christine Saxer-Studer demande ce qu'il adviendra des terrains extérieurs de Pré Baulan car il est important qu'une partie du terrain soit consacré à l'usage sportif. Mme Véronique Bezençon répond qu'une halle pour les bus sera construite. Quant au reste de la parcelle, la Municipalité a déjà pensé à différentes choses mais il semble que l'on soit limité dans les zones ZIP. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier acquiesce et informe que la Municipalité réfléchit à comment compenser ces terrains qui vont disparaître en affectant le terrain de la zone de caravaning, soit à l'est de la parcelle en zone ZIP. Ce terrain est dans une zone de verdure libre de toute construction sur lequel on pourrait réaliser des installations de sport.

A la question de Mme Catherine Milhaud qui s'inquiète des frais de désamiantage du bâtiment, Mme Véronique Bezençon répond que c'est l'acheteur qui prend ces frais en charge en fonction des échantillonnages prélevés par l'entreprise mandatée.

Mme Sandra Linder relève que le rapport de la CAVT mentionne un arrêt de l'utilisation de la salle de gymnastique à Pré Baulan à terme et désirerait quelques éclaircissements à ce sujet. Mme Véronique Bezençon répond que le jour où les écoles n'utiliseront plus la salle de Pré Baulan c'est qu'elle aura été remplacée par une autre salle dans la commune et il en sera vraisemblablement de même pour les sociétés locales.

Mme Sandra Linder demande ce qu'il en est de la situation des concierges officiant à Pré Baulan ainsi que de l'appartement qui leur est mis à disposition. Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que la Municipalité est en contact permanent avec le couple Dufour pour trouver une nouvelle affectation pour tous les deux ainsi que pour leur logement. Ce n'est pas encore une urgence mais il faudra trouver une solution d'ici le début de l'année. Mme Sandra Linder demande si cela signifie une fin d'activité pour les concierges. M. le Syndic répond que l'on cherche à modifier leur mission, il ne s'agit pas d'un licenciement mais une

nouvelle activité pour ce couple et la Municipalité fait tout son possible pour les rassurer par rapport à leur avenir.

A la question de M. Biedermann à savoir si un planning a déjà été mis en place pour la vente des parcelles, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le réaménagement de la Place de l'Ancienne Gare est un projet d'avenir qu'il faudra mettre en place avec l'aide de la population aubonnoise, des urbanistes et de spécialistes en termes de circulation. Quant à la SEFA, une mise à l'enquête sera faite très rapidement et ce sont les éléments du permis de construire qui permettront de fixer une date. L'objectif est de commencer les travaux en début d'année prochaine.

Mme Valérie André demande par quel biais les sociétés locales seront informées du matériel qui pourrait être repris à Pré Baulan, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il sera fait un inventaire du matériel et la commune pourra en récupérer pour elle-même et pour les écoles d'Aubonne. Le reste sera proposé aux sociétés locales et une mise aux enchères est même envisagée s'il reste beaucoup de matériel, tout ceci se passera certainement en novembre de cette année.

Mme Christine Dubugnon s'intéresse à connaître la possibilité de récupérer du matériel de cuisine pour l'installer à la Place Borgeaud vu l'état des installations. Elle note également qu'aucun lieu d'enseignement n'a été prévu au Chêne. Il va donc manquer un endroit pour enseigner la cuisine. Mme la Municipale Gisèle Burnet répond qu'elle est en discussion avec la commission scolaire pour l'utilisation d'un lieu au Chêne.

Mme Sandra Linder émet des doutes concernant l'élargissement d'une route en zone agricole. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, en effet, lorsqu'il s'agit d'intérêt public, les routes du domaine public peuvent être élargies, même en zone agricole. La Municipalité d'Aubonne a un rôle de facilitateur en l'occurrence envers la commune de Montherod et dans cet esprit de collaboration qui lie les deux communes, elles cherchent ensemble la meilleure solution possible, notamment pour les nuisances des passages des bus.

M. Josselin Meylan fait référence à l'art. 76 du RCC ; en effet, un sous-amendement consiste en une modification de l'amendement. La discussion précédente concernant la servitude et la votation qui s'en est suivie n'est donc pas légale, vu que le sous-amendement a été accepté, le décret est modifié et doit comporter un 6^{ème} point chargeant la Municipalité de signer une convention avec la SEFA. Après suspension de séance et discussion avec le bureau, le président se rallie à la proposition de M. Josselin Meylan.

Le président soumet à la votation l'amendement modifié par le sous-amendement : « la commission demande qu'une convention autorisant le parcage des usagers des installations sportives soit établie entre la commune et la SEFA pour le soir, le week-end et les jours fériés ». L'amendement modifié est accepté par 34 voix (0 non, 8 abstentions).

Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond. Le président ouvre la discussion sur le fond. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et le président propose de voter le préavis. Il rappelle que selon l'art 63 du RCC la Municipalité peut demander un délai pour accepter l'amendement, le modifier ou le retirer. Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier se rallie à l'amendement proposé.

Le président propose la formulation suivante :

Le conseil communal d'Aubonne

1. accepte la vente à la SEFA de la partie ouest du site de Pré Baulan, parcelle RF 2348 avec, en compensation, la cession à la commune d'Aubonne de la place de l'Ancienne Gare, parcelle RF 407 et une soulte de Fr. 3'700'000.-,
2. autorise la Municipalité à effectuer toutes les démarches et tractations utiles à la réalisation de ce projet et à signer les actes nécessaires.
3. accorde à cet effet un crédit de Fr. 15'000.- pour le paiement des honoraires liés au transfert de propriété.
4. autorise la Municipalité à amortir ce montant par un prélèvement au fond de réserve ci-dessous.
5. accepte d'affecter Fr. 1'000'000.- à un fonds de réserve dédié à l'étude et à une partie de la réalisation du réaménagement de la parcelle de la Place de l'Ancienne Gare.
6. charge la Municipalité d'Aubonne de signer une convention entre la SEFA et la commune d'Aubonne autorisant le parcage des usagers des installations sportives pour le soir, le week-end et les jours fériés.

Le président soumet ce texte au vote des conseillères et conseillers qui adoptent les conclusions du rapport des commissions et du sous-amendement (chiffre 6) par 34 voix, aucune opposition et 8 abstentions.

Le Syndic M. Luc-Etienne Rossier remercie les membres du conseil et le président pour l'importante décision qu'ils viennent de prendre.

4. Préavis no 2/15 – Présentation des comptes et rapport de gestion 2014

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier présente le rapport de gestion. Les rapports sont distribués aux conseillers en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité se réjouit des comptes 2014 qui sont largement supérieurs aux prévisions. Elle rappelle toutefois que le résultat est dû à un rattrapage d'impôt sur plusieurs années fiscales. D'autre part, et vis-à-vis des grands investissements à devenir, il est hautement souhaitable que la marge d'autofinancement se maintienne à son niveau actuel, voire qu'elle atteigne durablement 2,5 mio. de francs. La Municipalité ne saurait terminer ce rapport sans remercier Mme Carriot, MM. Golay et Rochat, M. le municipal Jean-Christophe de Mestral ainsi que tous les collaborateurs communaux qui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2014 à la bonne marche et au rayonnement de la commune.

La Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le conseil communal d'Aubonne

1. Adopte
 - a) Les comptes 2014 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 33'267'963.92 aux recettes ; Fr. 31'524'655.53 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes Fr. 1'743'308.39
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 43'985'532.26, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 3'832'692.60.
2. Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2014 et lui en donne décharge.

Cet objet est du ressort de la commission des finances ainsi que de la commission de gestion, dont le président rappelle la composition : M. Charles Gabella, M. Philippe Cretegny, M. Alain Biedermann, Mme Catherine Zweifel, M. Romain Perrenoud, Mme Valérie André, Mme Denise Imesch. Suppléants : Mme Catherine Berger et M. Dominique Favre.

Le président rappelle également que chacun peut adresser par écrit des observations à la Cogest.

5. Communications de la Municipalité

Concernant le retrait du préavis no 15/14 – travaux de mise à jour des bâtiments rue de l'Industrie 8 et 10 déposé en octobre 2014, M. le Municipal Crottaz remercie la commission qui a travaillé de façon très efficace ; celle-ci a proposé très rapidement à la Municipalité une approche différente et une remise en question de l'isolation et du concept énergétique en particulier pour le no 8 qui crée beaucoup de soucis. Une réfection a été entreprise en début des années 90 mais dès les années 95-96 des problèmes chroniques d'humidité sont apparus notamment au rez-de-chaussée et malgré les travaux fréquents entrepris, le problème n'a pas pu être corrigé. La Municipalité est entrée en matière pour revoir les options possibles, notamment en se basant sur un rapport d'expertise demandé l'année précédente qui a relevé des problèmes de drainage et d'isolation du bâtiment. On a obligé les locataires à aérer nettement plus les appartements pensant que cette aération suffirait à améliorer le problème. M. le Municipal Michel Crottaz évoque des pistes : le changement des fenêtres du rez-de-chaussée tel que proposé dans le préavis suffirait-il à améliorer la situation, la réfection de la façade nord peut-elle être complétée par une pose d'isolation, la Municipalité en conclut que l'étude de travaux basés sur une toute autre stratégie doit être soumise à un architecte. En accord avec la commission, l'architecte choisi ne ferait pas partie de cette dernière. Un architecte domicilié dans la commune a été mandaté pour revisiter de fond en comble les bâtiments 8, 10 et 12. Le nouveau préavis sera présenté à la fin du printemps.

Concernant le point brocante de la déchetterie M. le Municipal Müller informe que la commune est prête à mettre à disposition les moyens nécessaires si une équipe de bénévoles souhaite assumer cette responsabilité. Le personnel des services extérieurs n'arrivant pas à prendre cela en mains.

Le personnel a commencé la fauche des bords de route, la commune pratique une fauche différenciée, ce qui veut dire que certaines surfaces qui présentent une riche faune botanique est coupée plus tard pour permettre aux fleurs de donner leurs graines et aux insectes de se développer. Cette manière de faire est en accord avec Pro Natura.

Quant au vin de la réserve communale, bien que les commandes aient battu tous les records, il est encore temps d'en commander.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait un point rapide sur les investissements et les crédits que le conseil a voté. Suite de la mise en séparatif, 78% du crédit voté a été engagé à ce jour. Déferrisation de l'eau potable (crédit voté Fr. 1'035'000.-) Fr. 900'000.- engagés. Collège du Cœur du Chêne, Fr. 7'600'000.—engagés (crédit voté Fr. 12'000'000.-), Changement du véhicule de la voirie : la commande a été passée et la livraison est imminente. Rénovation complète de la place de jeux, (crédit voté Fr. 685'000.-), Fr. 256'000.- ont été engagés. Renouvellement des poubelles publiques, sur les Fr, 86'000.-, Fr. 79'000.- ont été engagés à ce jour. Ce qui met l'état de la dette à ce jour à Fr. 20'104'000.-. environ. Les taux d'emprunt sont particulièrement attractifs (environ 1% sur 10 ans). Sur la route cantonale du cimetière, le passage piéton du Bornalet a été réalisé afin d'avoir une continuité sur la Route de l'Etraz. Concernant les macarons de parking, le règlement est visible sur le site et les inscriptions sont possibles dès mercredi 29 avril. Le Lion d'Or ouvrira le 7 mai prochain.

M. Le Syndic, invite les conseillers au prochain carrefour d'information de la fusion qui aura lieu le 20 mai à 19h45 à la salle communale de Montherod.

6. Questions et vœux

M. Lincio est satisfait d'apprendre que le règlement du conseil est enfin revenu de l'Etat.

Mme Marie-Christine Saxer-Stude demande si le Centre des Jeunes a été approché pour la gestion de la brocante de la déchetterie. M. le Municipal Eric Muller répond que le Centre n'a pas été approché, car l'action faite à l'époque était ponctuelle mais le Centre ne peut s'engager sur du long terme.

Mme Marie-Christine Saxer-Studer demande si un débat sur l'accueil aux migrants pourrait être mis sur pied et quelle est l'attitude politique de la Municipalité à ce sujet. Membre elle-même du CoCHE, elle aimerait connaître dans quelle mesure la commune pourrait accueillir deux ou trois familles de migrants d'origine syrienne en mettant par exemple des appartements à disposition. Le président rappelle qu'il est possible d'utiliser les moyens à disposition du conseiller ou de la conseillère, soit de faire appel à une interpellation, un postulat ou une motion.

Mme Valérie André rappelle Tavernier en fête le 2 mai prochain.

M. Daniel Favre remercie la Municipalité pour la création du passage-piétons au Bornalet.

M. Wladimir Mange rappelle les portes ouvertes à son domicile pour la semaine du soleil.

MM. Creteigny et Lincio invitent les conseillers concernés à les rejoindre pour établir l'agenda des séances sur le rapport de gestion.

Le président lève la séance à 22h25 après avoir rappelé que la prochaine séance aura lieu le 26 mai et remercie d'ores et déjà MM. Sébastien Hirschi et Silvio Piemontesi pour l'apéritif qui suit.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Creteigny